

Etat des lieux du Développement Durable

Ville de Beauchamp



Novembre 2022

Référence : 2022.0335 E02 A

Rédigé par : Morgane ROLAND



Présentation de la démarche

La ville de Beauchamp s'engage en faveur du développement durable

La ville de Beauchamp est engagée à divers niveaux dans une démarche volontariste de développement durable et de transition environnementale de son territoire, notamment au travers de son PLU, du PCAET de l'agglomération de Val Parisis, etc. Afin de poursuivre et de formaliser ces intentions dans un plan cohérent et ancré dans le temps, la collectivité envisage de s'engager dans l'élaboration de son Agenda 2030.

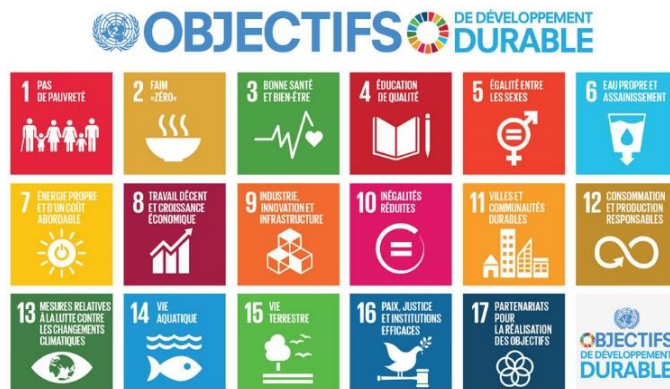
La démarche Agenda 2030

L'Agenda 2030 est un programme de Développement Durable construit par l'ONU, qui vise à engager tous les territoires sur la voie du Développement Durable, en élaborant une feuille de route détaillée couvrant toutes les questions de société.

L'Agenda 2030 est ainsi basé sur 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), qui viennent préciser les différents enjeux à adresser.

La démarche d'Agenda 2030 s'articule en trois grandes étapes :

- **Un diagnostic** : pour comprendre les caractéristiques et les enjeux du territoire
- **Une stratégie** : pour identifier les orientations stratégiques
- **Un plan d'actions** : pour décliner les actions à intégrer dans le futur plan d'actions et répondre aux attentes des services et aux enjeux de développement durable



Le Développement Durable, qu'est-ce que c'est ?

Le Développement Durable (DD) vise à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Un diagnostic environnemental préalable à l'Agenda 2030

Avant de lancer sa démarche d'Agenda 2030, la ville de Beauchamp a souhaité réaliser une mission préalable, afin d'engager le diagnostic et l'élaboration de l'Agenda 2030. Vizea accompagne la ville afin de :



Faire l'état des lieux des pratiques de développement durable sur le territoire



Identifier les ODD prioritaires



Préparer le lancement de la démarche d'Agenda 2030

Méthodologie d'élaboration de l'état des lieux

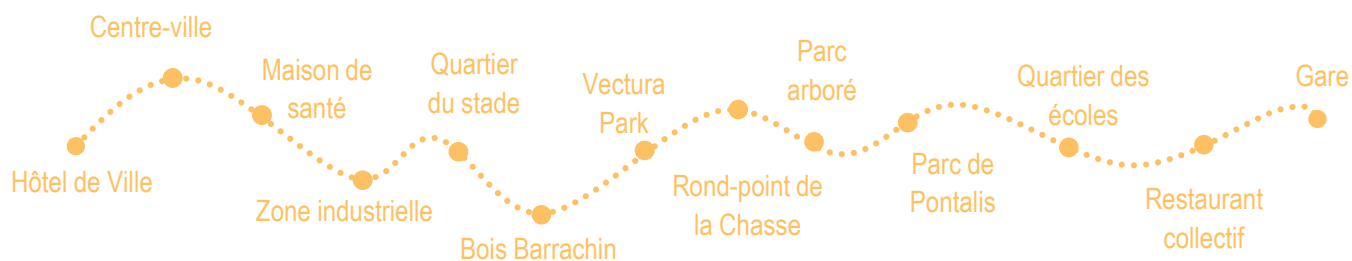
Analyse documentaire

Tout d'abord, une **analyse documentaire des plans et programmes de la ville** a été réalisée, afin d'identifier les pratiques de Développement Durable déjà inscrites dans les politiques de la ville (PLU, plan de gestion des déchets, Trame Verte, politiques de réhabilitation des bâtiments communaux, etc.).

Dans un même temps, des **indicateurs de développement durable** ont été analysés afin de situer le territoire de Beauchamp par rapport à la région, au département ou à l'agglomération.

Journée de visite

Ensuite, une **journée de visite** a permis d'identifier les lieux phares de la commune, notamment :



Rencontre avec les têtes de réseaux

Des entretiens ont été menés avec des têtes de réseaux de la société civile, afin de récolter de la donnée sur les actions menées par les citoyens et les associations. Ces échanges ont également permis de recueillir l'avis des habitants sur divers aspects de la commune (mobilité, qualité de vie, accès aux services, offre de soin, etc.). Ont été rencontrés des représentants des entités suivantes :

Conseil de quartier



Amicale Laïque de Beauchamp



Vélo Club de Beauchamp



Les Paniers de Beauchamp



Le collectif Esors



L'école Pasteur



Rencontre avec les services de la ville et de la CAVP

Pour compléter ces éléments, des entretiens ont également été réalisés avec des techniciens de la ville, afin de recenser les actions portées par les différents services de la municipalité. Les personnes suivantes ont été consultées :

- M. Garrouty, **Directeur Général des Services**
- Mme Drevet, **Directrice du Centre Communal d'Action Sociale**
- Mme Esteves, **Directrice des Ressources Humaines**
- M. Etchebarne, **Directeur des Services Techniques**
- Mme Romain, **Directrice du pôle culture, communication et vie locale**
- Mme Taisne, **Directrice du pôle éducation, jeunesse et sport** et ses agents
- Mme Vannier, **Directrice de l'environnement et du développement durable à la CAVP**

Ces différentes phases de travail et de consultation ont permis de **recenser un grand nombre d'actions déjà en marche sur le territoire** sur les thématiques du Développement Durable, et d'**identifier les thématiques encore peu traitées** sur la commune. Après un rappel du cadre réglementaire dans lequel devra s'inscrire l'Agenda 2030, cet état des lieux présente ce travail, ODD par ODD.

Le cadre réglementaire supra communal en matière de développement durable





Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE) – 2012

Le Schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie d'Ile-de-France ([SRCAE IDF](#)) définit les priorités régionales en termes de climat :

- renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments, doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et triplement dans le résidentiel
- développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40 % du nombre d'équivalent logements raccordés d'ici 2020
- réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques

Lois pour la Transition Écologique et la Croissance Verte (TECV) et Énergie-Climat - 2015 et 2019

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ([Loi TECV](#)) promulguée le 18 Aout 2015 et la loi énergie-climat ([Loi Énergie Climat](#)) adoptée le 8 novembre 2019 permettent de fixer des objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique française, notamment :

- **Compensation de la totalité des émissions de GES résiduels**
- **Réduction de 40% des consommations d'énergies fossiles d'ici 2030**
- **33% d'EnR&R dans la consommation en 2030**
- **100% des passoires énergétiques (classes F&G) rénovées d'ici 10 ans**

Stratégie Nationale Bas Carbone 2 (SNBC2) - 2020

La SNBC ([SNBC 2](#)) introduite par la loi de transition énergétique pour la croissance verte est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle définit des objectifs à court-moyen termes de réduction des GES. Les grands orientations de la SNBC sont :

- Objectif de neutralité carbone d'ici 2050
- Réduire l'empreinte carbone de la consommation des français

Nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) - 2020

La programmation pluriannuelle de l'énergie ([PPE](#)) a été créée par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. Elle fixe les priorités d'actions de l'État dans le domaine de l'énergie, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

- Réduire la consommation finale d'énergie de 7,5 % d'ici 2023 par rapport à l'année de référence 2012 et de 16,5 % d'ici 2028
- Diversifier le mix énergétique : **progression de la part des énergies renouvelables** à 25,5 % de la consommation d'énergie finale en 2023 et 38 % en 2028 (contre 18 % en 2016)

RE 2020 – 2021

La RE 2020 ([RE2020](#)), prévue par la loi ELAN, s'appliquera aux constructions neuves, avec l'objectif d'améliorer la performance énergétique et le confort des constructions, tout en diminuant leur impact carbone. Elle s'articule autour de 3 axes :

- **Améliorer la performance énergétique** et diminuer les consommations des bâtiments neufs, avec une diminution de 30% du besoin bioclimatique par rapport aux exigences de la RT2012
- **Diminuer l'impact carbone des constructions neuves** en prenant sur l'ensemble de leur cycle de vie (construction, exploitation, fin de vie)
- **S'adapter aux conditions climatiques futures**, en poursuivant l'objectif de confort d'été, avec un nouvel indicateur, le « degré heure » (DH)



Décret n°2021-1004 et arrêté du 4 août 2021 relatifs aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments en France Métropolitaine – 2021

Ces deux textes définissent les exigences de la réglementation environnementale (RE 2020) des constructions neuves, qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2022 pour les constructions de logements, puis à compter du 1er juillet 2022 pour les constructions de bâtiments de bureaux, d'enseignement primaire et secondaire, et à partir du 1er janvier 2023 pour les extensions de ces bâtiments ainsi que pour les constructions de bâtiments provisoires, les constructions de bâtiments d'une surface inférieure à 50 m² et les extensions de bâtiments d'une surface inférieure à 150 m².

Le décret fixe les exigences de performance énergétique et environnementale que doivent respecter les bâtiments visés ci-dessus :

- Optimisation de la conception énergétique du bâti indépendamment des systèmes énergétiques mis en œuvre (indicateur (Bbio))
- Limitation de la consommation d'énergie primaire (indicateur Cep)
- Limitation de l'impact sur le changement climatique associé à ces consommations (indicateur Icénergie)
- Limitation de l'impact des composants du bâtiment, du chantier jusqu'à leur fin de vie, sur le changement climatique (indicateur Iconstruction)
- Limitation des situations d'inconfort dans le bâtiment en période estivale (indicateur DH)

Loi Climat Résilience n°2021-1104 – 2021

Loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et sur le renforcement de la résilience face à ses effets, publiée au JORF du 24 août 2021 ([Loi Climat Résilience](#)). Cette loi contient des dispositions variées, notamment :

- Encadrement et régulation de la publicité
- Modifications importantes pour les autorisations d'exploitation commerciale
- Modifications majeures en matière de planification des sols, en fixant un objectif de division par deux du rythme d'artificialisation des sols sur la décennie à venir
- Accélération de la rénovation écologique des bâtiments, avec des mesures pour éradiquer les passoires thermiques d'ici 2028

Décret tertiaire du 1^{er} janvier 2019

Le décret tertiaire ([décret tertiaire](#)) prévoit une modulation des objectifs de consommation finale des bâtiments :

- Le décret s'applique à l'ensemble des bâtiments à usage tertiaire dont la surface dépasse 1000 m².
- A noter que les industriels sont également concernés dès lors que la surface cumulée des bâtiments (ou partie de bâtiment) à usage tertiaire présents sur site (bureaux, restauration, ...) dépasse cette valeur. La superficie cumule les plusieurs étages et plusieurs bâtiments éventuels. Le décret s'adresse aux propriétaires comme aux occupants.
- Les objectifs de consommation énergétique sont fixés par décennie. Il est prévu une réduction de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050. Cette réduction se fait par rapport à une année de référence, ne pouvant être antérieure à 2010.



MOBILITÉ

Plan de Déplacements Urbains d'Ile de France (PDUIF) - 2014

Le PDUIF ([PDUIF](#)) approuvé le 19 juin 2014, fixe jusqu'en 2020 pour l'ensemble des modes de transport les objectifs et le cadre de la politique de déplacements des personnes et des biens avec comme principaux objectifs :

- Construire une ville plus favorable aux déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs ;
- Rendre les transports collectifs plus attractifs ;
- Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacement et donner un nouveau souffle à la pratique du vélo ;
- Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés ;
- Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacement ;
- Rationaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser l'usage de la voie d'eau et du train ;
- Faire des Franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements.

Loi d'orientation des mobilités – 2019

Promulguée le 26 décembre 2019, la loi d'orientation des mobilités ([Loi Orientation Mobilités](#)) a un objectif principal : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres. Cette loi repose sur 3 piliers :

- Investir plus et mieux dans les transports du quotidien ;
- Faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer ;
- Engager la transition vers une mobilité plus propre.



BIODIVERSITÉ

Plan Biodiversité – 2018

Dévoilé le 4 juillet 2018, le Plan biodiversité ([Plan Biodiversité](#)) vise à renforcer l'action de la France pour la préservation de la biodiversité et à mobiliser des leviers pour la restaurer lorsqu'elle est dégradée. L'objectif est d'améliorer le quotidien des Français à court terme et de garantir celui des générations à venir.

Le Gouvernement a notamment fixé un objectif de limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers visant l'ambition « **zéro artificialisation nette** » à terme. Les trajectoires possibles vers cet objectif restent à établir et à débattre au niveau local et national.

Stratégie régionale pour la biodiversité de la région Ile-de-France – 2019

Adoptée par le conseil régionale en 2019, pour la période 2020-2030, la stratégie régionale pour la biodiversité ([Stratégie Biodiversité IDF](#)) se décline autour des quatre ambitions suivantes :

- Santé : **améliorer la santé et le bien-être de tous les Franciliens**, réduire les pollutions grâce à la nature
- Économie : **faire de la biodiversité un atout économique**, une source de valeur et d'innovation qui contribue au rayonnement du territoire
- Aménagement : **placer la biodiversité au cœur de l'aménagement** des territoires, favoriser un aménagement sobre et équilibré
- Protection du vivant : **restauration de la trame verte et bleue**, pour protéger la nature, capital commun



Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Ile-de-France - 2018

Le PPA 2018-2025 d'Île de France ([PPA IDF](#)) a été approuvé par arrêté le 31 janvier 2018. Construit autour de 25 défis déclinés en 46 actions concrètes, il ambitionne de ramener la région Ile-de-France sous les seuils européens à l'horizon 2025. Il doit permettre de réduire drastiquement le nombre de franciliens exposés à des dépassements de valeurs limites de qualité de l'air.

Traduisant l'ambition de l'État pour **réduire la pollution atmosphérique**, le PPA vise tous les secteurs d'activité : l'aérien, l'agriculture, l'industrie, le résidentiel et les transports. **Il vise particulièrement le chauffage au bois et le trafic routier, principales sources de particules fines et de dioxydes d'azote en Ile-de-France.**

Plan Régional Santé Environnement (PRSE 3) Ile de France - 2020

Établi par la DRIEE, le 3^{ème} PRSE ([PRSE 3 IDF](#)) a pour objectif de répondre aux enjeux franciliens de santé environnementale à travers 4 axes et 18 actions :

- L'axe 1, « Préparer l'environnement de demain pour une bonne santé », a pour objectif de développer une culture partagée en santé environnement, pour que l'Ile-de-France puisse faire face aux enjeux d'avenir : changement climatique, projets d'aménagement urbain, accès à une eau potable de qualité, etc. en y intégrant la dimension santé ;
- L'axe 2, « Surveiller et gérer les expositions liées aux activités humaines et leurs conséquences sur la santé » a pour objectif de prévenir et diminuer les expositions liées aux activités industrielles et agricoles, mais aussi aux pratiques quotidiennes des franciliens (jardinage, construction...);
- L'axe 3, « Travailler à l'identification et à la réduction des inégalités sociales et environnementales de santé », vise l'amélioration de la connaissance des zones les plus exposées aux facteurs environnementaux présentant des risques pour la santé, et à agir pour réduire les inégalités sociales et environnementales de santé ;
- L'axe 4, « Protéger et accompagner les populations vulnérables », regroupe les actions permettant d'agir sur les risques de santé environnementaux en faveur des populations présentant une vulnérabilité particulière à ces derniers – que ce soit en raison de leur âge, de leur état de santé ou de leurs conditions de logement.



ALIMENTATION ET DÉCHETS

Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGALIM) - 2018

Cette loi n° 2018-938 ([Loi EGALIM](#)), adoptée par le parlement le 2 octobre 2018 et promulguée le 1er novembre 2018 donne des mesures concernant la restauration collective :

- Depuis le 1er janvier 2022, 50% de produits durables dont 20% de bio dans les cantines (restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public)
- A partir de 2025, interdiction d'utiliser des contenants alimentaires en plastique dans la restauration collective des collectivités locales

Programme National de l'Alimentation et de la nutrition (PNAN) - 2019

Sous la tutelle du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le PNAN ([PNAN](#)) établi le 25 mars 2019 fixe le cap de la politique de l'alimentation et de la nutrition du gouvernement pour 5 ans 2019-2023 avec pour grandes orientations :

- Améliorer la qualité nutritionnelle et diversifier l'offre alimentaire
- Lutter contre la précarité alimentaire pour une alimentation plus solidaire
- Renforcer l'information des consommateurs
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Développer l'éducation à l'alimentation des plus jeunes
- Valoriser notre patrimoine alimentaire

Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) – 2020

Ce texte ([Loi AGEC](#)) a pour objectif de marquer une accélération du changement des modèles de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Il prévoit de :

- A partir de 2023, extension des consignes de tri
- A partir du 1^{er} janvier 2024, généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc.)
- D'ici 2025, 100 % de plastique recyclé
- D'ici 2025, réduction de 50% du gaspillage alimentaire par rapport à 2015
- D'ici 2030, réduction de 15% de la production de déchets ménagers par habitant
- D'ici 2030, réduction de 5% pour les déchets d'activités économiques

Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire (SREC) - 2020

Délibérée le 24 septembre 2020, la SREC ([SREC IDF](#)) propose un cadre d'intervention pour répondre aux enjeux franciliens d'économie circulaire pour l'ensemble des politiques de la Région avec comme principaux objectifs :

- Accompagner les territoires pour faciliter la **transformation vers l'économie circulaire**
- Engager les secteurs de l'économie francilienne dans la relance verte, circulaire et solidaire

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) - 2019

Porté et animé par la Région, le PRPGD ([PRPGD IDF](#)) vise à coordonner les actions pour la prévention et la gestion des déchets avec comme principaux objectifs :

- La lutte contre les mauvaises pratiques
- La **transition vers l'économie circulaire**
- La mobilisation de l'ensemble des acteurs pour réduire les déchets de la Région
- Le **défi du tri et du recyclage**
- La **réduction du stockage avec la valorisation énergétique**
- **L'économie circulaire au cœur des chantiers**
- La réduction de la nocivité et la captation des déchets dangereux diffus
- La prévention et la gestion des déchets issus de situations exceptionnelles

Etat des lieux des pratiques de développement durable à Beauchamp





Baromètre du DD

En Île-de-France

24 060€ Revenu médian par personne (Insee 2019)

4,4 Rapport interdécile

14,5% d'habitants en dessous du seuil de pauvreté

A la CA Val Parisis

24 760€ Revenu médian par personne (Insee 2019)

3,5 Rapport interdécile

8,5 % de logements suroccupés

12,1% d'habitants en dessous du seuil de pauvreté

Et à Beauchamp

27 440€ Revenu médian par personne (Insee 2019)

3,3 Rapport interdécile

3,9 % de logements suroccupés

9 % d'habitants en dessous du seuil de pauvreté

Le premier objectif vise la fin de la pauvreté et la lutte contre les inégalités sous toutes ses formes. Il se compose de sept sous-objectifs ciblant : la lutte contre la pauvreté, l'accès aux services de bases, la réduction de la proportion de travailleurs pauvres et des personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

Actions déjà en cours

- Distribution alimentaire à personnes en difficulté**
 - Restos du cœur** à Taverny en limite nord-ouest de Beauchamp
 - Société Saint-Vincent de Paul** 95 les samedis matins
 - Distribution des surplus alimentaires** des événements organisés par le CCAS aux personnes en précarité suivies
 - Tickets alimentaires** pour personnes en difficulté

- Actions pour les personnes sans abri**
 - Maraudes de plusieurs associations (Croix Rouge, etc.)
 - Intervention du CCAS (partenariat avec la police municipale qui avertit le CCAS des de non logement)
 - Lutte contre la précarité menstruelle, CCAS : installation de boîtes de collecte sur différents points de la ville, et redistribution aux personnes suivies par le CCAS

Pour aller plus loin

- Agir pour atteindre le cadre légal de 25% de logements sociaux sur la commune (en 2022, le taux de logements sociaux à Beauchamp est de 18,5%)



SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL
FONDÉE PAR FRÉDÉRIC OZANAM



Centre Communal d'Action Sociale de Beauchamp (Espace Jules César)

Ressources



- ❑ [Stratégie national de prévention et de lutte contre la pauvreté](#) (2018)
- ❑ [Politiques sociales locales](#), DREES (2019)

Mots clés de l'ODD

Croissance Chômage
Emploi Protection sociale
R&D Senior Précarité
Pays les moins avancés Ressources non-renouvelables
Jeunes Industries
Travailleur pauvre Développement
Ressources économiques Travail forcé



Baromètre du DD

En Val d'Oise

49 % de terres agricoles

0,16 commerces alimentaires de proximité pour 100 000 habitants (hors MGP)

A la CA Val Parisis

45 % de terres agricoles

0 % de surfaces agricoles bio ou en conversion

0,14 commerces alimentaires de proximité pour 100 000 habitants

Et à Beauchamp

0 % de terres agricoles

0,22 commerces alimentaires de proximité pour 100 000 habitants

50 % nourriture bio distribuée dans les cantines scolaires

2 Repas végétariens dans la semaine à la cantine

Le deuxième objectif vise à éradiquer la faim et la malnutrition en garantissant l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. Il appelle à la mise en place de systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilients. Il s'agit de promouvoir des systèmes de production durables à grande échelle et dans le bon fonctionnement des marchés alimentaires.

Actions déjà en cours

Alimentation en produits frais et locaux

- Marché couvert** : tous les jeudis et dimanches matins (DSP à l'entreprise EGS)
- AMAP Les Paniers de Beauchamp** (40-50 adhérents) : distribution sans intermédiaire de produits bio du collectif Percheron (28 agriculteurs du Perche et des environs)
- Mise en avant de **producteurs locaux** sur les événements de la ville (marché de Noël, fêtes, etc.)

Agriculture durable et locale

- Pôle agricole et alimentation durable** à l'échelle de la CA pour les restaurants scolaires en priorité

Cuisine centrale pour la restauration collective

- Cuisine sur place**, avec des produits bio à 50%
- Jardin d'herbes aromatiques** géré et utilisé par la cuisine
- Elaboration des menus du restaurant scolaire** avec l'aide d'une diététicienne
- Les p'tits cuistos** : 10 enfants tirés au sort pendant les vacances scolaires pour visiter les cuisines et participer à l'élaboration des menus

Sensibilisation à une alimentation saine et durable

- Ateliers du CCAS** sur la sensibilisation à l'alimentation
- Actions des Paniers de Beauchamp** : visite des fermes du Percheron, organisation de conférences une fois par an, échanges de savoir sur la cuisine, le jardinage, le bien-être ...
- Mise à disposition de **paniers de fruits** pour les agents toutes les semaines

Pour aller plus loin

- Encourager la diversification des commerces alimentaires de proximité (aujourd'hui un seul boucher, un seul charcutier ouvert un jour par semaine, pas de poissonnier, pas de crémier, pas de primeur)
- Encourager l'attractivité du marché couvert (problématiques dues à la forte concurrence, à la crise post-Covid, à l'inflation, etc.)
- Mettre en place un objectif d'avoir 50% de produits bio sur le marché de Beauchamp dans la Délégation de Service Public
- Conventionner avec la CAVP sur l'alimentation durable



Jardin d'herbes aromatiques, restaurant collectif de Beauchamp

Ressources



- [L'alimentation, un nouvel enjeu de développement des territoires](#), Thema, Ministère de la transition écologique des territoire (2017)

Mots clés de l'ODD

Dénutrition Sécurité alimentaire Culture
Sols Fonctionnement des marchés alimentaires **Diversité alimentaire**
Changement climatique Intrants chimiques
Fermes urbaines **Stabilité des prix** **OGM**
 Savoirs traditionnels Agro écologie/ agroforesterie
Biodiversité
Producteurs locaux **Accessibilité des populations**
Agriculture résiliente **Emplois et innovation**
Qualité nutritionnelle et sanitaire **Agriculture paysanne et biologique**

Baromètre du DD

En Île-de-France

16,5 % d'habitants de plus de 65 ans

7,2 médecins généralistes pour 10 000 habitants

3,1 équipements sportifs pour 1 000 habitants (hors MGP)

à la CA Val Parisis

16,3 % d'habitants de plus de 65 ans

6,5 médecins généralistes pour 10 000 habitants

18,5 % d'habitants inscrits dans un club sportif

2,4 équipements sportifs pour 1 000 habitants

Et à Beauchamp

20,1 % d'habitants de plus de 65 ans

4,6 médecins généralistes pour 10 000 habitants

60 ans moyenne d'âge des médecins généralistes

24,1 % d'habitants inscrits dans un club sportif

2,99 équipements sportifs pour 1 000 habitants

Le troisième objectif vise à assurer la santé et le bien-être de tous, en réduisant les principales maladies transmissibles, non transmissibles, environnementales et mentales. Il s'agit de mettre en place des systèmes de prévention visant la réduction des facteurs et comportements à risques pour la santé, et d'assurer un accès universel à une couverture médicale et aux services de santé.

Actions déjà en cours

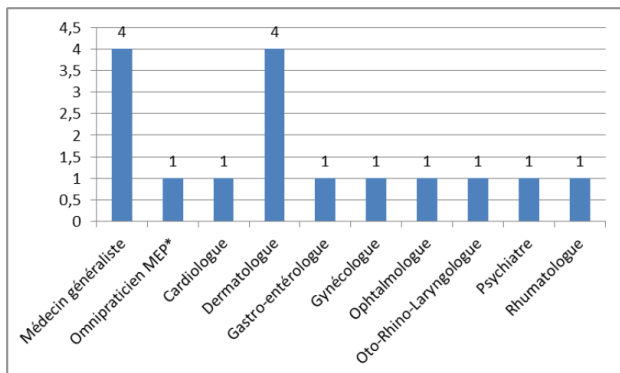
- ☐ **Actions pour améliorer l'offre de soin du territoire**
 - ☐ Etude de l'ARS sur l'offre de soin à Beauchamp (2018)
 - ☐ Création d'une maison de santé (depuis 2019) regroupant deux médecins, deux infirmières, un ostéopathe
- ☐ **Actions de sensibilisation et de soutien**
 - ☐ Fête du sport afin d'encourager la pratique sportive pour tous
 - ☐ Forum handicap à destination de tous les habitants
 - ☐ Café des aidants, CCAS : temps d'échange entre personnes aidantes, avec un psychologue et une personne du CCAS
- ☐ **Actions pour la santé des personnes âgées**
 - ☐ Résidence Eugène Robin : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Autonomes (logements sécurisés et services collectifs type restauration, animations, etc.)
 - ☐ Bien vieillir, CCAS et APA : instruction des dispositifs de financement des aides à domicile pour les personnes âgées
 - ☐ Ateliers trimestriels pour les personnes âgées, CCAS : manger bouger, sommeil, prévention des chutes, etc.
- ☐ **Actions pour la santé des enfants et des jeunes**
 - ☐ Capteur CO2 dans les écoles : capteurs pour détecter la concentration de CO2 dans les classes et le restaurant scolaire
 - ☐ Ecole municipale des sports : sport tous les mercredis de la grande section au collège à des tarifs accessibles
 - ☐ Ouverture d'un City Stade en accès libre pour encourager la pratique sportive des jeunes
- ☐ **Actions pour la santé des agents**
 - ☐ Diagnostic Risques Psycho-Sociaux à la ville (2019)
 - ☐ Semaine qualité de vie au travail annuelle : ateliers, marches, formations, etc.
 - ☐ Ateliers semestriels d'ostéopathie pour les agents (en projet)

Pour aller plus loin

- ☐ Lutter contre le déficit de médecins généralistes et de spécialistes (cardiologues, dermatologues, gynécologues, rhumatologues ...)
- ☐ Lutter contre une désertification complète de la ville, causée par la création de structures attractives à Taverny et Montigny

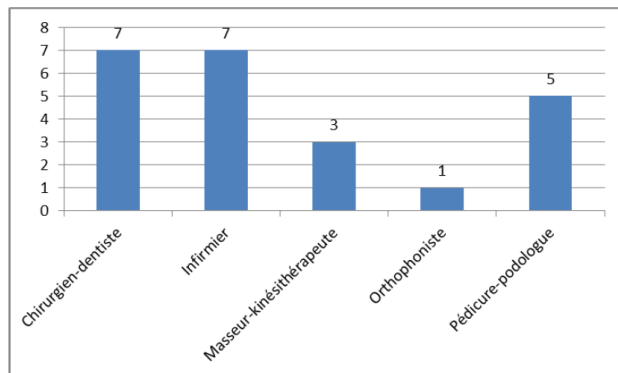


16 médecins libéraux de ville



Diagnostic réalisé par l'URPS et l'ARS (2018)

23 professionnels de santé non médecins



Diagnostic réalisé par l'URPS et l'ARS (2018)



Maison de santé, Beauchamp



Résidence Autonomie Eugène Robin, Beauchamp

Ressources



- [Plan Régional Santé Environnement 3 d'Ile-de-France \(2020\)](#)
- Contrat Local de Santé, CAVP
- Politique d'attractivité, CAVP
- Etat des lieux et perspectives de l'offre et du recours au soin, URPS et ARS (2018)
- Guide Bien Vieillir, Beauchamp

Mots clés de l'ODD

Bien-être Performance
 Epidémie Santé Épanouissement
 Risques psychosociaux et sanitaires Risques
 Capital santé Grossesse Sports
 Personnel de santé
Couverture santé universelle Pollution Maladies transmissibles
 Accidents de la route Mortalité maternelle
 Santé-environnement Sécurité sanitaire



Baromètre du DD

En Île-de-France

61 % de jeunes de 18-24 ans scolarisés

43,5 % d'adultes diplômés de l'enseignement supérieur

17,1 % des jeunes de 20-24 ans non diplômés

à la CA Val Paris

56,2 % de jeunes de 18-24 ans scolarisés

37,4 % d'adultes diplômés de l'enseignement supérieur

17,1 % des jeunes de 20-24 ans non diplômés

Et à Beauchamp

55,6 % de jeunes de 18-24 ans scolarisés

36,1 % d'adultes diplômés de l'enseignement supérieur

15 % des jeunes de 20-24 ans non diplômés

Le quatrième objectif vise à garantir l'accès à tous et toutes à une éducation équitable et de qualité à travers toutes les étapes de la vie, en éliminant notamment les disparités entre les sexes et les revenus. Il met également l'accent sur l'acquisition de compétences fondamentales et de niveau supérieur pour vivre dans une société durable.

Actions déjà en cours

Sensibilisation des enfants à la protection de l'environnement

- Actions pour réutiliser les déchets**
 - Récolte des bouchons plastiques dans toutes les écoles
- Actions pour sensibiliser les enfants aux enjeux de la mobilité**
 - Prévention routière auprès des enfants
 - Parcours dans les cours de récréation
 - Mise en place d'un pédibus en cours de réflexion par une association de parents d'élèves
- Projet pollinisateur accompagné par Biodiversity, notamment à l'école Pasteur ou lors des temps périscolaires**
 - Elevage de papillons et de coccinelles dans plusieurs classes
 - Installation de maisons à insectes à l'entrée de l'école
- Projet de jardins partagés en lien avec les écoles en réflexion**

Accueil des enfants

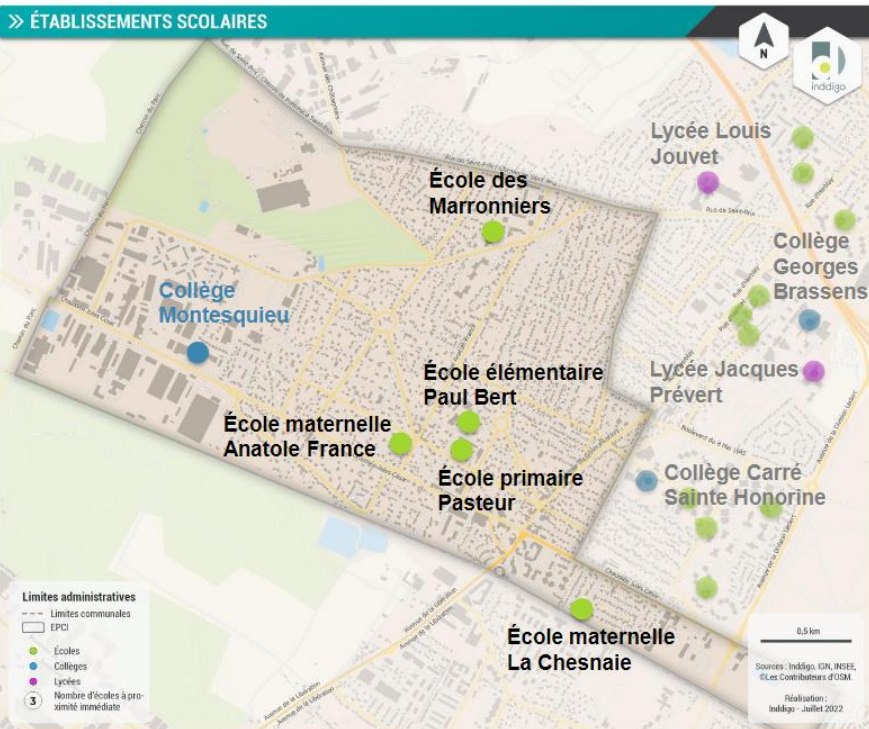
- Projet de développement du nombre de places dans les écoles**
 - Création de 2 nouvelles classes en 2022, 4 en 2023
 - Projet de création d'une école maternelle
 - Projet d'agrandissement du restaurant scolaire
 - Projet d'agrandissement du centre de loisirs

Accueil des jeunes enfants

- Offre municipale d'accueil des jeunes enfants** (1 crèche municipale, 4 crèches collectives, 1 maison d'assistantes maternelles)
- Labellisation Écolocrèche à la crèche La Marelle** : engagements écologiques de la crèche pour obtenir le label (repas de saison, produits d'entretien naturels, réflexions anti-gaspillage, espaces naturels extérieurs, poulailler avec 3 poules ...)

Pour aller plus loin

- Inscrire l'éducation au développement durable comme un axe stratégique fort du Projet Educatif Territorial en cours de révision
- Systématiser la formation de tous les agents, élus et enseignants de la collectivité au développement durable
- Etudier la possibilité de mener des projets de désimperméabilisation des cours d'écoles
- Mettre en place des actions pour relâcher la tension de places en crèche et au centre de loisirs pour accueillir les enfants du territoire



Cartographie des établissements scolaires de Beauchamp (réalisée par Inddigo)



Ecole Paul Bert, Beauchamp

Ressources



- [Projet éducatif territorial \(PEDT\) de Beauchamp \(diagnostic\)](#)
- [Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant](#)
- [Posters éducatifs](#) aux ODD à destination des établissements scolaires, réseau Canopé
- [Ressources pédagogiques](#) sur le Développement Durable, Eduscol

Mots clés de l'ODD

Transversal

Qualité

Citoyenneté Formation **Égalité des sexes**

Intégration Culture Industries

Éducation au développement durable **Apprentissage**

Soins et éducation

Coopération

Bourse de formation **Formation des enseignants**

Tolérance

Compétences et accès à l'emploi



Baromètre du DD

En Île-de-France

44 %

part des femmes parmi
les cadres et professions
intellectuelles

à la CA Val Paris

43 %

part des femmes parmi
les cadres et professions
intellectuelles

35,5 %

part des femmes dans les
licenciés sportifs de 15-29
ans

50,2 %

part des femmes dans les
licenciés sportifs de plus
de 60 ans

Et à Beauchamp

43 %

part des femmes parmi
les cadres et professions
intellectuelles

33,2 %

part des femmes dans les
licenciés sportifs de 15-29
ans

43,9 %

part des femmes dans les
licenciés sportifs de plus
de 60 ans

50 %

part des femmes dans
l'équipe municipale

75 %

part des femmes au CODIR
de Beauchamp

Le cinquième objectif concerne l'égalité entre les sexes. Il vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences contre les femmes et les filles, et à garantir l'accès des femmes à des fonctions de direction et de décision. Il encourage la mise en place de politiques dédiées à la lutte contre les inégalités qui subsistent et nécessitent des mesures positives en faveur des femmes.

Actions déjà en cours

☐ Actions de sensibilisation sur l'égalité entre les sexes

- ☐ **Journée des droits de la femme – CCAS** : organisation d'un atelier couture pour concevoir des pochettes menstruelles, et d'un atelier mère-fille sur le thème des premiers cycles et de la puberté
- ☐ **Égalité des sexes dans les métiers – CME et collèges** : atelier sur l'égalité des sexes dans les métiers, reportage et interview
- ☐ **Festival Printemps Sonores** en partenariat avec les médiathèques du département, sur le thème du féminin

☐ Actions de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles

- ☐ **Spectacle sur les violences faites aux femmes** : représentation théâtrale suivi d'un débat (avec notamment le collectif Esors)
- ☐ **Adhésion à l'association Colosse aux pieds d'argile**, spécialisée dans la lutte contre les violences en milieu sportif

☐ Actions de prévention pour la santé des femmes

- ☐ **Octobre rose – CCAS** : sensibilisation au dépistage du cancer du sein

Pour aller plus loin

- ☐ Systématiser la formation des agents, élus et enseignants de la collectivité aux thématiques d'égalité entre les femmes et les hommes, à la lutte contre les discriminations, etc.
- ☐ Mettre en place une politique de recrutement spécifique sur l'égalité des sexes à la collectivité
- ☐ Identifier un.e élu.e dédié.e à la lutte contre les violences faites aux femmes



Atelier couture - de 10h à 11h30 au CCAS
 Confection de pochettes pour les protections périodiques
Atelier d'échange mère/fille - de 18h30 à 20h à la salle Roger Salengro
 Premiers cycles et puberté - Animé par Krisztina Seguret

Ouverts à tous - Activités gratuites
 Inscriptions obligatoires au 06 38 05 63 92 ou e.cohendet@ville-beauchamp.fr



Ressources



- [Association ECVF](#) (Elu.e.s contre les violences faites aux femmes)
- [Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale](#), CCRE (2006)

Mots clés de l'ODD

Représentation dans les hautes fonctions **Rôle social**

Éducation **Discrimination**

Temps partiel subi **Contraception** **Sexisme**

Économie informelle **Tâches ménagères**

Plafond de verre **Inégalité de revenu**

Responsabilité parentale

Agression sexuelle

Violences domestiques



Baromètre du DD

En Île-de-France

46 m³ d'eau consommée par habitant par an

Et à Beauchamp

51 m³ d'eau consommée par habitant par an

0 dispositifs de récupération des eaux pluviales

Le sixième objectif vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement, en particulier pour les populations vulnérables. Il appelle également à une gestion durable de cette ressource.

Actions déjà en cours

- ❑ **Actions pour maîtriser les consommations d'eau**
 - ❑ **Mise en place de Vertuoz**, logiciel de suivi des consommations d'eau et d'énergie, permettant de détecter rapidement les fuites
 - ❑ Mise en place de **boutons poussoirs** dans les douches des vestiaires de sport afin de limiter les consommations
- ❑ **Actions pour favoriser l'infiltration des eaux**
 - ❑ **Coefficients de pleine terre** imposés dans le PLU
 - ❑ **Revêtement de sol perméable** mis en œuvre sur le parking du marché
- ❑ **Actions de récupération des eaux pluviales**
 - ❑ **Projets de récupérateurs d'eaux pluviales** dans le cadre de la participation au concours des Villes Fleuries, qui demande à ce que les plantations ne soient arrosées qu'aux eaux pluviales
 - ❑ Etude interne du potentiel de récupération d'eaux pluviales des toitures des bâtiments municipaux
- ❑ Présence de plusieurs **fontaines à eau potable** sur l'espace public à destination des habitants

Pour aller plus loin

- ❑ Formaliser une politique de récupération des eaux pluviales
- ❑ Etudier la possibilité de mettre en place une tarification solidaire pour les foyers défavorisés
- ❑ Mener des actions de sensibilisation des habitants à la préservation de la ressource en eau
- ❑ Distribuer des kits économie d'eau (mousseur, etc.)



Ancienne pompe à eau du quartier du Château, Beauchamp



Parking du marché, Beauchamp

Ressources



- Rapport annuel, SEFID (2021)

Mots clés de l'ODD

Qualité de l'eau **Recyclage**
Surexploitation **Artificialisation des sols**
 Eau contaminée
Eau potable **Irrigation**
 Zones humides
Nappes phréatiques **Accès universel**
 Protection et restauration des écosystèmes
Ressources
Participation citoyenne Eaux usées
 Coopération transfrontalière



Baromètre du DD

En Île-de-France

17 MWh de consommation
énergétique /habitant /an

11,6 % part des ménages en
précarité énergétique

à la CA Val Parisis

14 MWh de consommation
énergétique /habitant /an

4,2 MWh/hab de consommation
d'énergie fossile dans le
résidentiel

8,9 % part des ménages en
précarité énergétique

Et à Beauchamp

19 MWh de consommation
énergétique /habitant /an

6,7 MWh de consommation
d'énergie fossile dans le
résidentiel /habitant /an

13,5 % part des ménages en
précarité énergétique

40 MWh produits en EnR (solaire
photovoltaïque)

89% des besoins en électricité
pourraient être couverts par
des panneaux solaires

Le septième ODD est au centre de des défis majeurs d'aujourd'hui mais aussi des opportunités de demain. Qu'il s'agisse de lutter contre le changement climatique bien sûr, mais aussi de développer les emplois, les logements, les connexions, la sécurité, la production de nourriture, etc., l'accès de tous à une énergie durable est essentiel.

Actions déjà en cours

- ❑ **Rénovation énergétique des bâtiments communaux**
 - ❑ **Rénovation de l'Hôtel de Ville** : objectif de réduction de 70% des consommations énergétiques
 - ❑ **Rénovation du Centre Omnisports (en projet)** : objectif de réduction de 40% des consommations énergétiques
 - ❑ **Remplacement des chaudières communales** et mise en place de pompes à chaleur air-eau
 - ❑ **Audits énergétiques en cours** pour appliquer le décret tertiaire
- ❑ **Sobriété énergétique**
 - ❑ **Plan de sobriété énergétique** en cours de réalisation
 - ❑ **Logiciel de suivi des consommations** énergétiques en cours
- ❑ **Efficacité énergétique et sobriété de l'éclairage public**
 - ❑ **Rénovation de l'éclairage public – CAVP** : remplacement de plus de 250 points lumineux
 - ❑ **Extinction nocturne** entre 1h15 et 4h45 sur toute la CAVP
 - ❑ **Extinction des éclairages extérieurs des bâtiments**
- ❑ **Actions de sensibilisation des habitants**
 - ❑ **Cadastre solaire – CAVP** : pour inciter les habitants à connaître la capacité de production énergétique de leur toiture
 - ❑ Mise à disposition d'une **caméra thermique** pour les habitants
- ❑ **Actions de renouvellement du parc automobile**
 - ❑ **Réduction du nombre de véhicules municipaux de 40%**
 - ❑ **Achat de 5 véhicules électriques** (4 Zoé, 1 Kangoo)
 - ❑ **Achat de 10 vélos électriques** en remplacement des véhicules thermiques sur les courtes distances

Pour aller plus loin

- ❑ Etudier la possibilité de se raccorder aux réseaux de chaleur des communes limitrophes
- ❑ Etudier les potentiels de production d'EnR sur le territoire
- ❑ Choisir un fournisseur d'électricité d'origine renouvelable
- ❑ Solliciter un CEP (conseiller en énergie partagé)



Hôtel de Ville rénové, Beauchamp



Projet de rénovation du centre Omnisports, Beauchamp

Ressources



- Données de consommations énergétiques de la ville de Beauchamp : [ÉNERGIE](#)
- Plan de sobriété de Beauchamp (en cours)

Mots clés de l'ODD

Énergétique

Indépendance, Efficacité, Sobriété, Nucléaire, Transports, Précarité, Bâtiments, Fiabilité, Économies, Renouvelables, Fossiles, Mix, Culture, Aide, Développement, Industries



Baromètre du DD

En Île-de-France

- 9,6 % part de 18-25 ans non insérés
- 80,3 % taux d'emploi des 25-54 ans
- 64 % taux d'emploi des 55-64 ans
- 8 % de salariés travaillant dans l'économie sociale et solidaire

à la CA Val Paris

- 19,3 % part de 18-25 ans non insérés
- 83,1 % taux d'emploi des 25-54 ans
- 58,6 % taux d'emploi des 55-64 ans
- 8,3 % de salariés travaillant dans l'économie sociale et solidaire

Et à Beauchamp

- 19,9 % part de 18-25 ans non insérés
- 84,7 % taux d'emploi des 25-54 ans
- 56,1 % taux d'emploi des 55-64 ans
- 310 établissements actifs employeurs à Beauchamp
- 1,3 % de salariés travaillant dans l'économie sociale et solidaire

Ce huitième objectif reconnaît l'importance d'une croissance économique soutenue, partagée et durable afin d'offrir à chacun un emploi décent et de qualité. Il promeut le développement d'opportunités de formation et d'emploi pour les nouvelles générations, accompagnée d'une montée en compétences sur les emplois "durables".

Actions déjà en cours

- Création d'emplois avec Vectura Park, nouveau parc d'entreprises**
 - Création de 1 200 emplois à horizon 2050
 - Installation de nouvelles entreprises : Pommier (accessoires poids lourds), Sodexo (restauration), CEVA (transport logistique), etc.
 - Programmation d'une offre de service diversifiée : aménagements paysagers, brasserie, espace de coworking, crèche d'entreprise, piscine extérieure ...
 - Modification d'une ligne de bus par la CAVP pour permettre la desserte du site depuis les gares de Montigny-Beauchamp et de Bessancourt
- Choix d'artistes et d'artisans locaux** lors des événements organisés par la commune
- Actions du CCAS pour l'insertion professionnelle**
 - Convention avec le département pour suivre les personnes au RSA
 - Partenariat avec les acteurs de l'insertion (Pôle Emploi)
- Actions pour l'insertion professionnelle à la ville**
 - Contrats PEC et handicaps conformément à la réglementation
 - Contrats d'apprentissage (3 nouveaux contrats en 2022)

Pour aller plus loin

- Imposer des standards de développement durable ambitieux aux entreprises de Vectura Park
- Privilégier l'emploi local dans la zone Vectura Park
- Encourager l'émergence d'emplois de l'économie sociale et solidaire ou d'éco-entreprises



Vectura Park, Beauchamp

Ressources



- ☐ Analyse du pôle économique de Beauchamp-Pierrelay-Taverny-Bessancourt, CAVP (2021)

Mots clés de l'ODD

Croissance
Chômage
Tourisme vert
Croissance du PIB
Jeunes
PIB
Utilisation efficace des ressources
Libéralisation
Pacte mondial pour l'emploi
Droits & sécurité au travail

Protection sociale
Emploi
Travail forcé
Ressources non-renouvelables
Économies
Productivité économique
Travailleur pauvre



Baromètre du DD

En Île-de-France

0,38

lieux d'exposition pour 10
000 habitants (hors MGP)

0,3

sites de loisirs pour 10 000
habitants (hors MGP)

à la CA Val Parisis

0,25

lieux d'exposition pour
10 000 habitants

0,29

sites de loisirs pour
10 000 habitants

Et à Beauchamp

1

lieu d'exposition sur le
territoire

2,3

sites de loisirs pour
10 000 habitants

Le neuvième objectif promeut l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation. Ces secteurs doivent en effet être un moteur pour le recul de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie dans le monde, tout en ayant un impact mineur sur l'environnement.

Actions déjà en cours

Actions de construction durable

- Label BREEAM Very Good obtenu pour la construction de Vectura Park (label assez peu ambitieux, pour obtenir ce niveau il faut atteindre 55% des crédits disponibles)
- Projet d'extension en bois du restaurant municipal

Action pour renforcer l'accessibilité des équipements

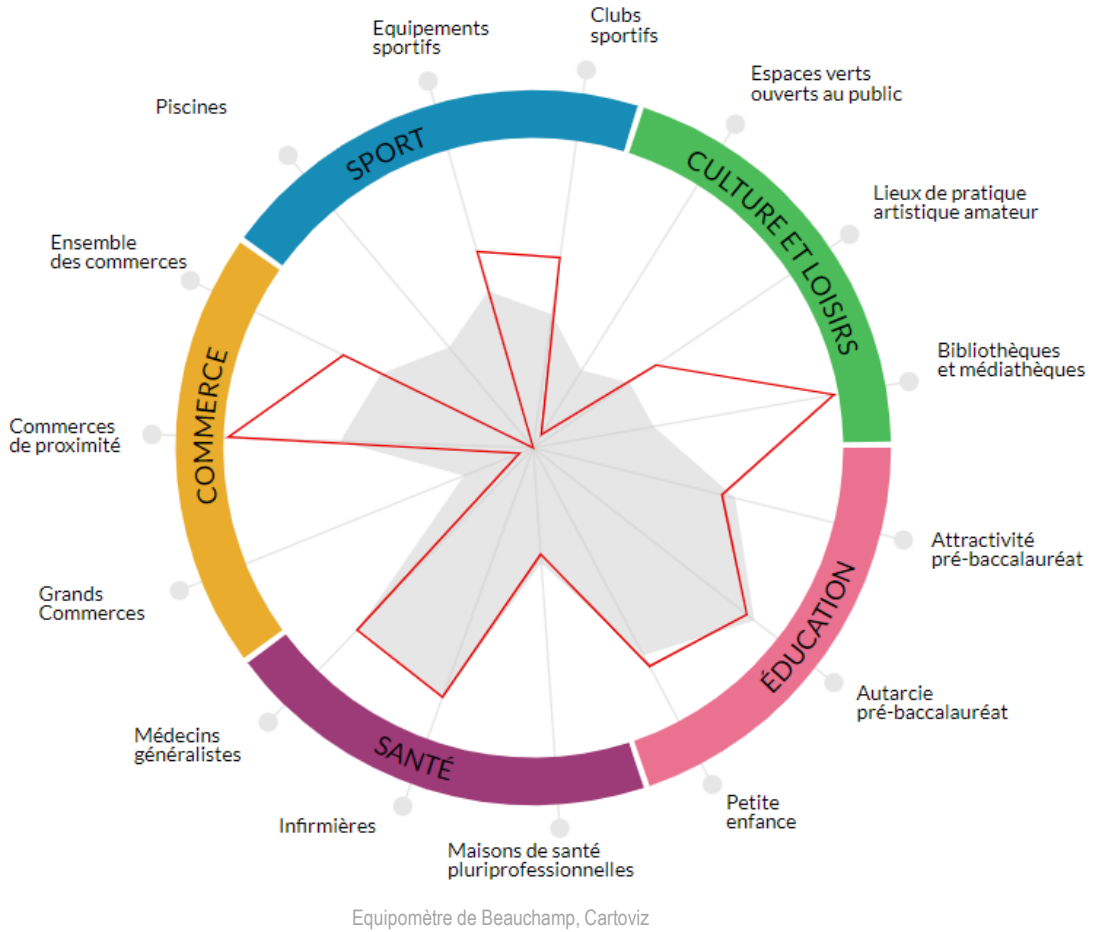
- Plan de mise aux normes pour l'accessibilité PMR des bâtiments et espaces publics en cours

Pour aller plus loin

- Encourager la création de clubs d'entreprises pour insuffler des projets de synergies et d'échanges
- Etudier la pertinence de mettre en place un projet d'Écologie Industrielle de Territoire
- Sensibiliser les industriels et les entreprises au changement climatique et au développement durable



— Beauchamp Val Parisis



Ressources



- ❑ [Equipomètre de Beauchamp](#), Institut Paris Région
- ❑ [Construire son smart territoire](#), Fédération des Industriels des réseaux d'initiative publique

Mots clés de l'ODD

Services
 Services financiers accessibles
 Réseaux
Résilience
 Utilisation rationnelle des ressources
Durabilité
 Qualité
 Développement économique
 Croissance inclusive
 Bâtiments
Fiabilité
 Numérique
 Economies
 Recherche scientifique
 Moyens humains et financiers
Technologies et procédés industriels propres
 TPE
 PME
 ETI
Bien-être
 Emploi et PIB
 Accès universel, abordable et équitable
Diversification industrielle



Baromètre du DD

En Île-de-France

4,4 rapport interdécile

0,35 indice de Gini

11,2 % part des familles monoparentales

A la CA Val Parisis

3,5 rapport interdécile

0,3 indice de Gini

11,6 % part des familles monoparentales

Et à Beauchamp

3,3 rapport interdécile

0,3 indice de Gini

7,6 % part des familles monoparentales

Le dixième ODD appelle les pays à adapter leurs politiques et législations afin d'accroître les revenus de la part des 40 % les plus pauvres ainsi que de réduire les inégalités salariales qui seraient basées sur le sexe, l'âge, le handicap, l'origine sociale ou ethnique, l'appartenance religieuse.

Actions déjà en cours

Actions de lutte contre le mal logement

- Lutte contre l'insalubrité** par un partenariat avec la CAVP pour bénéficier d'agents spécialisés qui se déplacent dans les logements signalés, évaluent l'insalubrité et accompagnent les propriétaires dans les démarches
- Mise en place du **Permis de Louer** par la CAVP (2022), quatre rues concernées à Beauchamp
- Rénov Val d'Oise** – CAVP : plateforme d'informations sur la rénovation

Actions diverses du Centre Communal d'Action Sociale

- Permanences écrivain public** : accompagnement dans la rédaction de documents administratifs les trois premiers lundis de chaque mois
- Transport solidaire** : service de transport pour personnes âgées et à mobilité réduite à la demande
- Séjour vacances solidaire** : organisation d'un voyage en partenariat avec l'ANCV pour permettre aux personnes âgées au petit budget de partir en vacances

Actions de lutte contre la fracture numérique

- Cours d'informatique** hebdomadaires gratuits, CCAS

Tarifs préférentiels pour les jeunes défavorisés

- Cantine à 1€** depuis 2021, grâce à des aides de l'État
- Tarifs réduits** pour les jeunes de moins de 18 ans pour les événements culturels payants
- Coupons sport** pour que les familles en difficulté puissent inscrire leurs enfants dans les clubs sportifs
- Prise en charge de 50% des **frais de transports** pour les jeunes défavorisés vivant à plus de 1km de leur école

Pour aller plus loin

- Renouveler le projet de recrutement d'un conseiller numérique au CCAS afin de lutter contre la fracture numérique

*L'indice de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de niveaux de vie, qui correspond au rapport entre la proportion cumulée de la population ordonnée par ordre croissant selon le niveau de revenu, et la proportion cumulée du revenu total lui revenant. Il varie entre 0 et 1, l'inégalité étant d'autant plus forte que l'indice est élevé.



Légende
— Périmètre du « Permis de louer »

Périmètre du Permis de Louer à Beauchamp



P'ti Bus du CCAS à destination des seniors et PMR, Beauchamp

Ressources

- [Plan du Permis de Louer](#) sur la commune de Beauchamp, CAVP
- [Annuaire de l'action sociale](#)
- [Plan Logement d'abord](#), DIHAL



Mots clés de l'ODD

Fracture numérique Inclusion économique

Revenu Évolution des revenus des plus pauvres

Patrimoine

Transparence Emploi Mobilité

Coûts de transaction Inégalité

Discrimination Prévention

Égalités des chances

Aide publique au développement Partage

Accès aux droits Innovation sociale

Levée des freins Précarité énergétique

Mal logement

Baromètre du DD

En Île-de-France

43 % de déplacements domicile-travail en transports en commun

67 % des ménages ont au moins 1 véhicule

A la CA Val Parisis

77,8 % surface d'espaces verts

1 % de déplacements domicile-travail en vélo

36,8 % de déplacements domicile-travail en transports en commun

84 % des ménages ont au moins 1 véhicule

120 km de voiries cyclables

Et à Beauchamp

19,4 % surface d'espaces verts

1 % de déplacements domicile-travail en vélo

34,6 % de déplacements domicile-travail en transports en commun

87 % des ménages ont au moins 1 véhicule

0,5 km de voiries cyclables

Le onzième objectif vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.

Actions déjà en cours

☐ Actions pour l'accès aux espaces verts

- ☐ **Réouverture du Bois Barrachin** en avril 2022 : 5 hectares de verdure, de calme et de fraîcheur, ouvert à toutes et tous, avec un cheminement dur PMR et un cheminement sportif
- ☐ **Parc arboré, parc de la médiathèque, parc de Pontalis, petit parc du Rond-Point de la Chasse**
- ☐ Projet en esquisse avec la région afin de rendre accessible le **Bois de Boissy**, au sud est de la commune
- ☐ Projet en esquisse pour réaménager le **parc de la mairie**, afin de le rendre accessible aux habitants
- ☐ **Forêt du Grand Paris** en cours de plantation, sur les communes limitrophes de Pierrelaye et Bessancourt

☐ Actions pour le déploiement du vélo sur le territoire

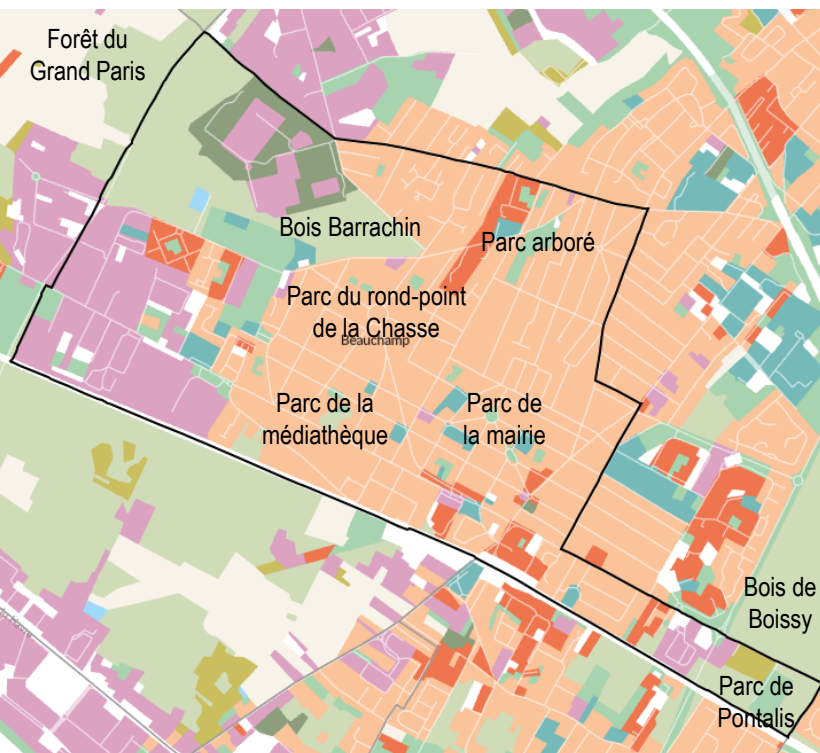
- ☐ **Schéma cyclable** en cours de réalisation
- ☐ **Ateliers de réparation vélo** – Vélo Club de Beauchamp
- ☐ **Sortie vélo en famille annuelle** de 10 km – Vélo Club
- ☐ **Ateliers de sensibilisation des enfants** dans les écoles dans le cadre du plan « Savoir rouler à vélo » - Vélo Club

☐ Actions pour le déploiement des transports en commun

- ☐ Présence de la gare de Montigny-Beauchamp, 3^{ème} gare la plus fréquentée du territoire
- ☐ Projet de création d'un pôle gare à Montigny-Beauchamp, avec 5 voies de bus

Pour aller plus loin

- ☐ Programmer des espaces publics favorisant le lien social (espaces de convivialité, jardins partagés, lieux de rassemblement, places ...)
- ☐ Lutter contre la forte dépendance à la voiture individuelle (par exemple, les agents qui habitent à Beauchamp viennent majoritairement en voiture à la mairie)
- ☐ Renforcer la politique cyclable par des aménagements adaptés
- ☐ Développer et optimiser l'offre de transports en commun
- ☐ Soutenir une politique de cohérence de territoire



Cartographie de l'occupation du sol à Beauchamp

- Forêts
- Milieux semi-naturels
- Espaces agricoles
- Eau
- Espaces ouverts artificialisés
- Habitat individuel
- Habitat collectif
- Activités
- Équipements
- Transports
- Carrières, décharges et chantiers



Piste cyclable longeant le bois Barrachin, Beauchamp



Ressources



- Schéma directeur cyclable de Beauchamp – Diagnostic (2022)
- Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, CAVP (2021)
- [Cerema](#)
- [Ville et Aménagement Durable](#)
- [France Ville Durable](#)
- [Référentiel européen pour les villes durables](#)

Mots clés de l'ODD

Transports sûrs

Prévention

Politique Intégrée

Développement territorial

Accès aux lieux publics sûrs

Accès au logement décent

Urbanisation durable

R&D

Impact environnemental

Bâtiments durables et résilients

Accès aux espaces verts

Préservation du patrimoine

Limitation des catastrophes

Baromètre du DD

En Île-de-France

248 kg de déchets collectés par habitant par an

35 kg de déchets recyclables par habitant par an

Et à Beauchamp

306 kg de déchets résiduels collectés /an /habitant (hors ZA)

56 kg d'emballages / papiers collectés /an /habitant (hors ZA)

28 kg de verre collecté /an /habitant (hors ZA)

27 kg d'encombrants collectés /an /habitant (hors ZA)

60 kg de déchets verts collectés /an /habitant (hors ZA)

40 % des maisons individuelles équipées d'un composteur

1 centre de tri des déchets du BTP (Profit)

5 points d'apports volontaires pour la collecte de textiles

Le douzième objectif est un appel pour les producteurs, les consommateurs et les communautés à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits.

Actions déjà en cours

- Actions de sensibilisation à la gestion des déchets**
 - Sensibilisation au tri et au compostage** lors de la Fête du Printemps, animée par Tri'Action
 - Troc de plantes** lors de la Fête du Printemps

- Actions d'amélioration du tri et de la valorisation des déchets**
 - Mise en place de commissions pour anticiper la réglementation d'extension des consignes de tri (obligatoire à partir de 2023)
 - Mise en place de commissions pour anticiper la réglementation sur le tri des biodéchets (obligatoire à partir de 2024)
 - Réflexions en cours pour la mise en place d'une unité de méthanisation afin de valoriser les biodéchets du territoire (en partenariat avec l'entreprise Moulinot)

- Actions de réduction des déchets sur le territoire**
 - Arrêt d'utilisation de sacs plastiques sur le marché conformément à la réglementation
 - Présence sur le territoire de **l'association anti-gaspillage SPT** et d'une épicerie solidaire anti-gaspi

- Actions de réduction des déchets à la ville**
 - Politique de dématérialisation des process (demande de congés, inscription aux formations, etc.) et de **réduction de la consommation de papier** à la ville
 - Réduction des déchets plastiques des **produits d'entretiens** par l'utilisation de recharge, ou encore d'emballages carton

Pour aller plus loin

- Formaliser une politique généralisée d'achats responsables (en systématisant la rédaction de clauses environnementales ambitieuses)
- Composter les déchets alimentaires du restaurant collectif
- Mettre en place une démarche spécifique de tri et valorisation des déchets du marché
- Formaliser un plan d'économie circulaire de territoire (recyclerie, repair café, etc.)
- Porter une ambition de Territoire Zéro Déchets



Ressources



- ❑ Rapport annuel, Tri'Action (2021)
- ❑ Ressources diverses de [l'Institut National de l'Economie Circulaire](#)
- ❑ [Focus : tri à la source des biodéchets](#)

Mots clés de l'ODD

Ressources naturelles
Production
Chaînes de production et d'approvisionnement
Économie circulaire
Éco conception
Traçabilité
Coopération
Recyclage
Rationalité de consommation
Éducation
Déchets alimentaires
Transports
Sobriété
Consommation
Achats responsables
Circuits courts
Réduction des déversements
Consommation responsable
Économies

Baromètre du DD

En Île-de-France

1,9 tCO₂e d'émissions de GES par habitant + emploi

30,2% des émissions de GES liées au secteur résidentiel

29,2 % des émissions de GES liées aux transports routiers

A la CA Val Parisis

2,2 tCO₂e d'émissions de GES par habitant + emploi

42,1% des émissions de GES liées au secteur résidentiel

43,3 % des émissions de GES liées aux transports routiers

Et à Beauchamp

1,6 tCO₂e d'émissions de GES par habitant + emploi

64,5 % des émissions de GES liées au résidentiel

26,3 % des émissions de GES liées aux transports routiers

38 % de la population est exposée à au moins deux pollutions ou nuisances

3 risques naturels identifiés (inondation, radon, retrait-gonflement des argiles)

3 risques technologiques identifiés (ICPE, transports de matière dangereuses, pollution des sols)

Le treizième objectif vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des territoires face aux aléas et catastrophes climatiques. Cette ambition se traduit notamment dans l'élaboration des politiques et planifications territoriales, via la sensibilisation des citoyens et la mise en place de systèmes d'alertes rapides.

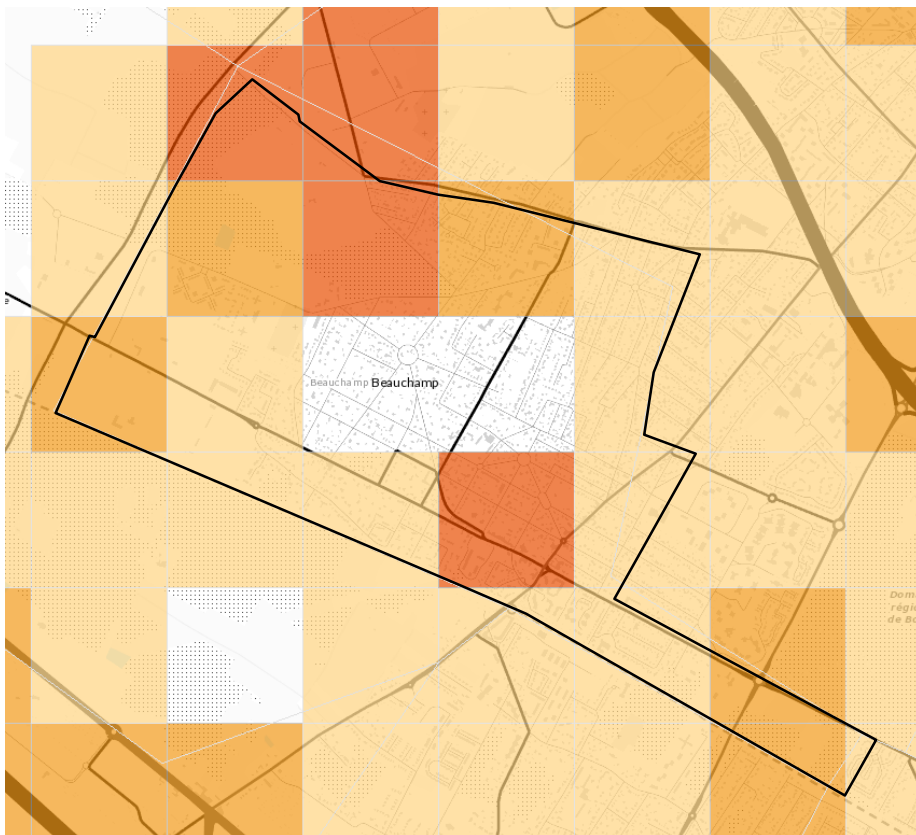
Actions déjà en cours

Plan Climat Air Energie Territorial de la CAVP

- Axe 1 : développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé
- Axe 2 : développer les énergies renouvelables et les filières de produits biosourcés
- Axe 3 : stimuler une économie circulaire, les innovations et emplois verts et une alimentation locale et responsable
- Axe 4 : aménager un territoire plus résilient aux changements climatiques, contribuant directement à l'amélioration de la qualité de l'air et propice au développement de la biodiversité
- Axe 5 : promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments
- Axe 6 : adapter l'organisation de l'agglomération, promouvoir et accompagner le changement

Pour aller plus loin

- S'emparer du PCAET de la CAVP pour y inscrire et valoriser les actions exemplaires de la commune
- Mettre en place des actions sur l'amélioration de la qualité de l'air
- Etablir un Plan Communal de Sauvegarde ou de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



cumuls_nuisances

Nombre de nuisances sur les 5 critères étudiés :
bruit, pollution de l'air, pollution eau distribuée,
sols pollués, sites industriels IED

- Une nuisance
- Deux nuisances
- Trois nuisances
- Quatre nuisances

Cartographie des cumuls de nuisances à Beauchamp

Ressources



- Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération Val Parisis (2022)
- [Elus, l'essentiel à connaître sur les PCAET](#), ADEME

Mots clés de l'ODD

Catastrophes naturelles Émission GES Éducation
Résilience Fonds vert
Renforcement des capacités COP
Atténuation Politiques climatiques
Réchauffement Capacité d'action
Transports PCAET
Adaptation

Baromètre du DD

A la CA Val Parisis

1,3 % de la surface du territoire occupée par de l'eau

Et à Beauchamp

0,2 % de la surface du territoire occupée par de l'eau

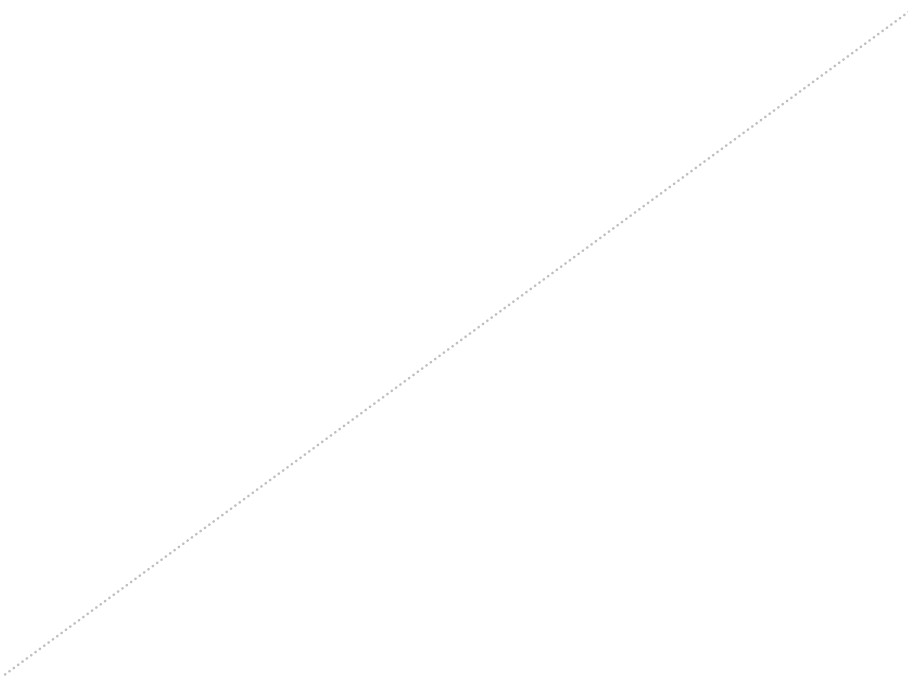
Le quatorzième objectif promeut la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers (gestion plus durable des ressources via la préservation de 10 % des zones marines et côtières, lutte contre la surpêche et la pêche illicite, etc.)

Actions déjà en cours

- Sans objet pour le territoire de Beauchamp

Pour aller plus loin

- Sans objet pour le territoire de Beauchamp



Ressources



Mots clés de l'ODD

Trafic maritime
Réserves marines
Zones économiques exclusives
Protection des espèces
Tourisme
Rejets
Déchets
Littoral
Aménagement
CO₂
Acidification des océans
Droit de la mer
Pollution des zones marines
Techniques marines
Surpêche



Baromètre du DD

En Île-de-France

24 %

du territoire régional
couvert par des bois et
des forêts naturels

216 m²

d'espaces verts accessibles
par habitant (hors Métropole
du Grand Paris)

A la CA Val Parisis

5,2 %

de la surface du territoire
occupée par des espaces
ouverts

23,8 %

de la surface du territoire
occupée par des forêts

2,9 %

de la surface du territoire
occupée par des milieux
semi-naturels

33 m²

d'espaces verts
accessibles par habitant

Et à Beauchamp

6 %

de la surface du territoire
occupée par des espaces
ouverts

12,7 %

de la surface du territoire
occupée par des forêts

0,5 %

de la surface du territoire
occupée par des milieux
semi-naturels

0 ha

de zone naturelle d'intérêt
écologique, faunistique et
floristique

5,5 m²

d'espaces verts
accessibles par habitant

300

arbres protégés au PLU

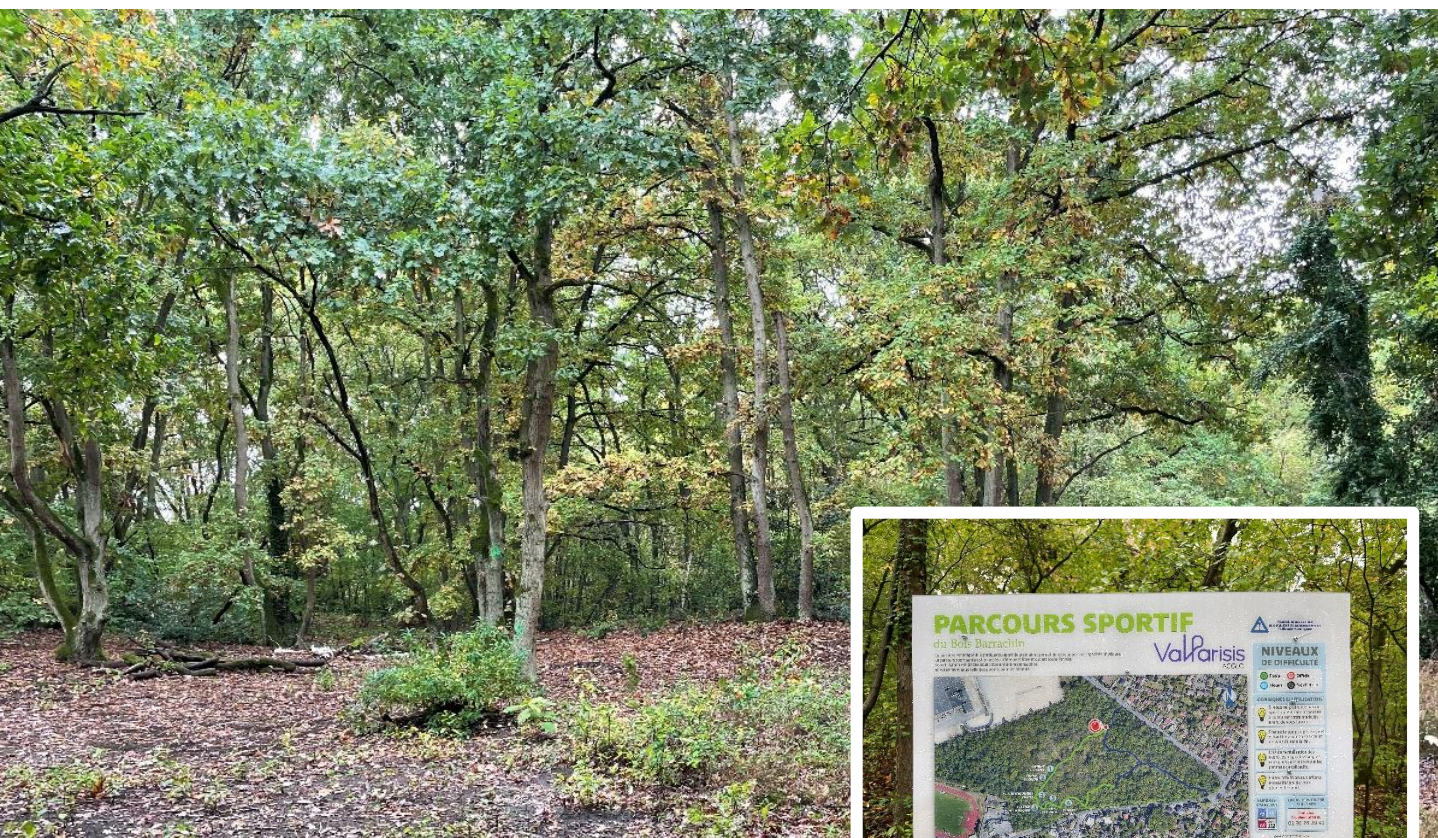
Le quinzième objectif vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres en préservant la biodiversité et les sols et limitant les impacts de long terme des catastrophes naturelles. Il appelle à ce que la protection des écosystèmes et de la biodiversité soit intégrée dans les planifications territoriales.

Actions déjà en cours

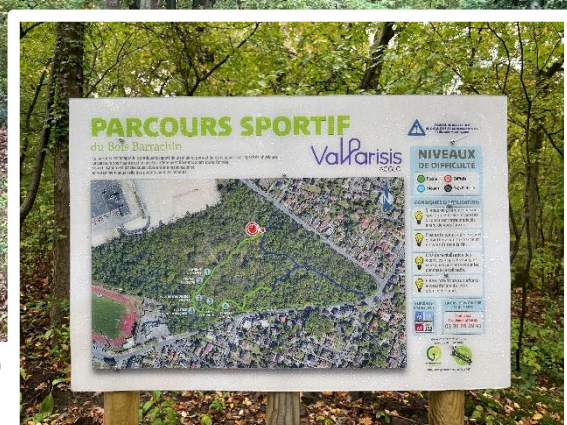
- Sensibilisation des habitants sur la biodiversité**
 - Fête du printemps** : sensibilisation sur la biodiversité
- Formation des élus sur la biodiversité**
 - Projet pollinisateurs** : formation de certains élus, agents des espaces verts et éducateurs en périscolaires
- Changement des pratiques au service espaces verts**
 - Participation au concours Villes Fleuries**
 - Évolution des espèces plantées**, plantation de plus d'espaces foisonnants, plutôt que des parterres de fleurs très consommatrices d'eau
 - Gestion zéro-phyto** conformément à la loi Labbé
 - Mise en place du **fauchage tardif**
- Protection de la biodiversité dans les documents réglementaires**
 - Protection des arbres au PLU** : tous les arbres de plus de 30 centimètres de diamètre doivent, préalablement à leur abattage, avoir l'accord de la ville
 - Recommandations de la ville lors des abattages (laisser une chandelle pour permettre la prolifération des insectes, obligation de replanter, etc.)
- Protection de la biodiversité au Bois Barrachin**
 - Accès réglementé** sur deux sentiers clairement identifiés, ouverture à des horaires définis
 - Parcours pédagogique** sur la faune et la flore
 - Recréation d'un **écosystème de landes** autorégulé

Pour aller plus loin

- S'emparer du travail fait par l'agglomération sur le recensement de la trame verte pour mettre en place des actions de protection et de renforcement
- Réaliser un atlas de la biodiversité sur la commune (et un outil de suivi de l'état des milieux)
- Formaliser un plan de gestion écologique des espaces verts



Bois Barrachin réouvert depuis 2022 au public, Beauchamp



Ressources



- PLU de Beauchamp
- Trame verte de la CAVP (2019)
- [Collectivités et biodiversité : vers des initiatives innovantes](#), UICN (2018)

Mots clés de l'ODD

Alimentation
 Biomimétisme
 Nature
 Services écosystémiques
 Patrimoine et Transmission aux générations futures
 Collectif
 Cohérence
 Séquence « Éviter réduire compenser »
 Complexité
 Équilibre
 Décloisonnement
 Préservation
 Sensibilisation
 Promotion
 Trame verte
 Maillage
 Résilience



Baromètre du DD

En Île-de-France

90,4 %

de participation aux
élections présidentielles
de 2017

A la CA Val Parisis

78,6 %

de participation aux
élections présidentielles
de 2017

Et à Beauchamp

83 %

de participation aux
élections présidentielles
de 2017

5

conseils citoyens de
quartier

Le seizième objectif concerne trois thèmes étroitement liés que sont les questions d'État de droit, de qualité des institutions, et de paix. Pour la France, les enjeux majeurs renvoient aux questions d'accès à la justice, d'insécurité et de criminalité, ainsi qu'à la confiance dans les institutions.

Actions déjà en cours

Implication des habitants dans la vie politique

- Conseils Citoyens de Quartier** : espaces d'information et de dialogue entre élus et habitants, ayant pour vocation d'associer les habitants à la gestion de la ville
- Budget participatif** : 20 000 euros alloué aux projets des Conseils de Quartiers
- Ateliers de participations sur des études urbaines** mis en place lors de la préfiguration du PLU de la commune
- Projet de mise en place d'une plateforme de participation citoyenne**
- Conseil Municipal des Enfants (CME)** : le jeune élu a pour mission, avec les autres conseillers en herbe, de proposer des actions à mettre en place, de transmettre les avis et propositions du CME aux élus adultes, de participer à l'organisation d'événements
- Projet de création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)** en 2023

Sensibilisation des jeunes à la justice

- Intervention de l'**association Jeune et Engagé** dans les collèges pour sensibiliser à la justice des mineurs, sur la base d'étude de cas (harcèlement scolaire, cyberharcèlement, racket, agression sexuelle, etc.)

Actions de solidarité internationale

- Solidarité pour l'Ukraine – CCAS** : organisation d'une collecte de dons à destination de l'Ukraine
- Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) ADOMA** : accueil de demandeurs d'asile, accompagnement à la procédure de demande d'asile et suivi social

Pour aller plus loin

- Agir pour mobiliser les habitants dans la durée autour des Conseils Citoyens de Quartier (par exemple en mettant en place un accompagnement des CCQ par des animateurs spécialisés)
- Mettre en place une stratégie de concertation multi-acteurs pour l'élaboration des nouveaux plans et programmes de la ville (Schéma Cyclable, Agenda 2030, etc.)



Ressources



- ☐ Délibérations des conseils de quartiers, site de la ville

Mots clés de l'ODD

Maltraitance
 Exploitation infantile
Corruption
 État de Droits
 Accès à la justice
 Prise de décision inclusive
Institutions exemplaires
 Libertés
État civil
Paix
 Gouvernance internationale
 Criminalité organisée
 Politiques non discriminatoires
 Accès à l'information
 Justice efficace
Transparence
 Responsabilité
Participation
 Gouvernance
Institutions efficaces
Services publics
 Inclusion



Baromètre du DD

En Île-de-France

A la CA Val Parisis

Et à Beauchamp

25-30

associations sportives et
culturelles soutenues par
la commune

154 000 €

de subvention versés aux
associations en 2022

Le dix-septième promeut des partenariats efficaces entre les secteurs public, privé et la société civile, qui sont nécessaires pour la réalisation des Objectifs du développement durable à toutes les échelles. Ces partenariats doivent être inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes, et plaçant au cœur de leur préoccupation les populations et la planète.

Actions déjà en cours

- ❑ **Collaboration avec les associations du territoire**
 - ❑ **Projet de création d'une maison des associations**
 - ❑ **Associations sportives et culturelles** (notamment l'Amicale Laique de Beauchamp ou Beauchamp Loisir et Culture) : activités sportives et culturelles, promotion de la santé et du bien-être, ateliers d'initiation gratuits, animations lors des fêtes de la ville
 - ❑ **Collectif Esors** : représentations théâtrales sur des sujets sociaux, à la demande de la commune (parentalité, violences faites aux femmes, vivre ensemble ...)
 - ❑ **Adhésion à des associations culturelles** départementales (Cible 95, Ecran Val d'Oise, Le Combo ...)
- ❑ **Collaboration avec les entreprises du territoire**
 - ❑ **Projet de crèche co-porté** par Vectura Park et par la ville
 - ❑ **Partenariats avec les bailleurs sociaux** de la ville (par exemple, mise à disposition d'un local dans un quartier pour les ateliers parentalités du CCAS)
- ❑ **Collaboration avec les organisations supra-communales**
 - ❑ **Présence du siège de la CAVP à Beauchamp**, ce qui facilite les échanges entre ces deux échelons
 - ❑ **Subventions du département du Val d'Oise**, notamment pour la réhabilitation des bâtiments communaux
 - ❑ **Subventions de la région Ile-de-France**, notamment pour les projets d'aménagement
 - ❑ **Subventions de l'État**, notamment via la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
 - ❑ **Subventions de la CAF**, à travers la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG)

Pour aller plus loin

- ❑ **Mettre en place des espaces d'échanges et des partenariats avec les entreprises du territoire** pour faciliter les leviers d'actions de la collectivité sur l'emploi et les problématiques associées
- ❑ **Développer, accompagner et valoriser le bénévolat** (aujourd'hui en perte de vitesse)



Forum des associations, Beauchamp

Ressources



- ❑ Délibération fixant les subventions allouées aux associations, ville de Beauchamp
- ❑ [Référentiel de la co-construction territoriale](#), Le Rameau (2016)

Mots clés de l'ODD

**Réorientation
des ressources
financières**

Transferts de
technologies

Alliances

Gestion des biens
communs

**Hybridation
des modèles
socio-économiques**

État civil

**Harmonisation
des normes**

Réseaux
professionnels

Gouvernance
internationale

Catalyseurs
territoriaux

**Renforcement
des capacités**

Économie sociale
et solidaire

Coalitions

**Dynamiques
citoyennes**

Dynamiques
associatives



Ville de
beauchamp